

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Livret d'accueil



Ce livret est à consulter sur place.
Il est téléchargeable sur le site de l'auto-école :
www.autoecolemaryseducos.com

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120
SIRET 508 059 276 00016 - SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Sommaire

Les formations dispensées dans notre établissement.

Nos formations au Permis B :

- *Tableau récapitulatif*
- *Quelle conduite accompagnée choisir ?*

Les enjeux de la formation préparatoire et les conditions de passage :

- *Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire et les conditions de passage des épreuves.*
- *Les épreuves du Permis*
- *Les moyens pédagogiques mis à disposition*

Enseignement théorique :

- *Déroulement de l'apprentissage*
- *Horaires des sessions de Code*

Enseignement pratique :

- *Déroulement de l'apprentissage*
- *Fiche d'évaluation*
- *REMC – Programme de formation*

Documents utiles :

- *Règlement Intérieur*
- *Liste des enseignants*
- *Liste des référents*
- *Documents à fournir pour l'inscription*
- *Tarifs applicables*

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr autoecoleducos40@gmail.com alexmoniteur40@gmail.com

Documents divers :

- *Bilan annuel*
- *Taux de réussite annuel*
- *Modalités de prise en compte du Handicap*
- *Parcours de formation*
- *Procédé de suivi*
- *Procédé d'évaluation en cours et en fin de formation*

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

- ASSR 1 ou 2
- Stage de 8h
- Pas d'examen
- Délivrance de l'attestation de participation
- Parcours sur piste fermée et en ville

AM



- Obtention du Code
- Formation Conduite 20h minimum
- 1h évaluation obligatoire
- Présentation à l'examen

B



- Obtention du Code
- Formation Conduite 20h minimum
- 1h évaluation obligatoire
- Présentation à l'examen

B78



- Obtention du Code
- Formation Conduite 20h minimum
- 1h évaluation obligatoire
- RDV Préalable
- Conduite minimum 1 an et 3000km
- 2 RDV pédagogiques à 1500jm et avant le permis
- Présentation à l'examen

AAC



- Obtention du Code
- Formation Conduite 20h minimum
- 1h évaluation obligatoire
- Attestation de fin de formation
- Conduite accompagnée
- Présentation à l'examen

CS



- Permis B78
- Formation de 7h minimum
- Attestation de formation
- Délivrance de l'attestation de participation

B78 > B



- Etre titulaire du permis B
- Pour PTAC entre 750kg et 4250kg
- Stage de 7h
- Pas d'examen
- Délivrance de l'attestation de formation

B96

- Etre titulaire du permis B
- Pour PTAC > 4250kg
- Obtention du Code
- Formation sur plateau
- Formation en circulation
- Présentation à l'examen

BE

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

NOS FORMATIONS

	Apprentissage anticipée de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
A partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

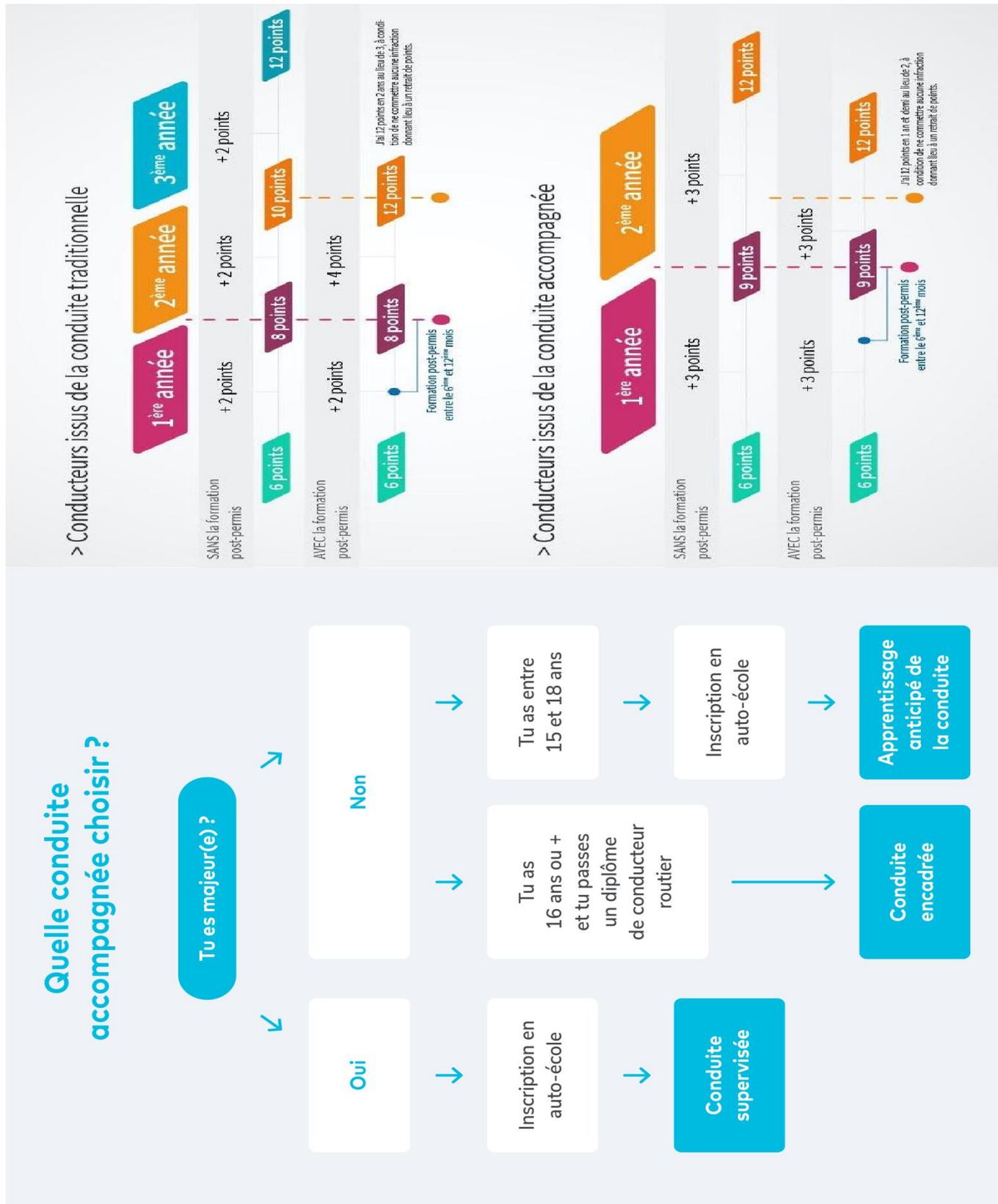
AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com



AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire et les conditions de passage des épreuves

Les enjeux de la formation

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Le déroulement de la formation

L'inscription

L'inscription se fait à l'auto-école, en présence de l'élève et de son représentant légal. Elle se fait en deux temps : la demande de permis auprès de l'ANTS, la signature du contrat avec l'auto-école.

La demande administrative

Les pièces justificatives réglementaires sont vérifiées et scannées par nos soins. Vous pouvez donc fournir les originaux car l'ensemble des pièces sera rendu une fois le dossier validé par l'ANTS.

La plupart des documents devra être réutilisé une fois le permis obtenu pour demander la fabrication du titre définitif : bien les conserver.

La signature du contrat

Une évaluation de départ des acquis et de l'expérience du candidat permet de choisir le contrat de formation parmi ceux proposés. Un rendez-vous est fixé pour faire une évaluation en conduite.

Cette évaluation sert à estimer le volume d'heures nécessaire pour atteindre le niveau suffisant pour passer l'examen pratique si la régularité des leçons est respectée et la progression régulière.

Le contrat est ensuite signé par toutes les parties (élève, représentant légal et gérante).

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120

SIRET 508 059 276 00016 - SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

La formation théorique et pratique

La formation théorique

Se déroule en salle de code, les élèves peuvent se rendre sur les trois sites (St-Sever, Hagetmau et Mugron) pour suivre les cours. Dès que les tests par thèmes deviennent satisfaisants, l'élève est encouragé à s'entraîner à domicile sur des tests examen, pour atteindre au plus tôt le niveau de l'examen (ETG).

A partir de ce moment-là, il est possible de commencer les premières leçons de conduite. Les élèves ayant eu leur ETG étant prioritaires pour les leçons de conduite.

La formation pratique

Les premières leçons ont lieu de préférence à proximité de St-Sever, Mugron ou Hagetmau, pour mettre en place la maîtrise mécanique du véhicule.

Dès que le niveau est suffisant, on part conduire en zone urbaine. Pour une progression régulière, il est conseillé de conduire au moins 1 fois par

semaine, mais on peut envisager d'augmenter le nombre de leçon.

Au cours de la formation, des points sont fait sur l'avancement de l'élève.

Durée de la formation

Il n'y a pas de formule express mais plus l'élève est motivé, disponible et travailleur, plus nous suivons son rythme.

Le délai d'obtention du code et de l'examen pratique peut varier très sensiblement entre les élèves en fonction de leur assiduité, intérêts et mobilisation.

Le forfait code est de 6 mois au-delà desquels il peut être prolongé. Le contrat pour l'ensemble de la formation a une durée de 1 an (3 ans pour la conduite accompagnée), pour s'adapter aux nouveaux tarifs si dépassement.

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Les conditions de passage des épreuves

L'examen théorique

- La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions.
- Les élèves reçus ne doivent pas dépasser 5 fautes
- Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€. L'examen n'est pas compris dans les forfaits mais nous pouvons nous occuper de réserver votre place contre le remboursement du prix de l'examen. L'élève se rend à l'examen par ses propres moyens.
- Le résultat est connu par mail dans la journée.

L'examen pratique – il valide par une évaluation des compétences

- Le candidat est présenté à l'examen sur la voiture qu'il connaît puisque c'est le véhicule de l'auto-école. Il est accompagné par un enseignant. Le prix de l'examen est fixé par la loi : le montant de l'heure de conduite.
- Les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.
- Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun (le REMC) et dispensent leur cours de manière à valider les 4 compétences globales.
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Le déroulement de l'épreuve : L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes.
- Réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille).

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120

SIRET 508 059 276 00016 - SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière.- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables. |
|--|---|

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

LES EPREUVES DU PERMIS

EPREUVES DU PERMIS	
Epreuve théorique générale : Le Code *	<ul style="list-style-type: none">- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.- Valable 5 ans ou 5 épreuves.
Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none">- 32 minutes.- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

*Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.*

***Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.**

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120
SIRET 508 059 276 00016 -SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Moyens pédagogiques Mis à disposition

Enseignement Théorique

- Salle de cours équipée de moyens informatiques et d'écran TV
- Affichage pédagogique et réglementaire
- Paper-board et autres outils d'animation

- Manuel du Code de la Route
- Entraînement en autonomie sur PrépaCode

Enseignement Pratique

- Livret d'apprentissage, nominatif (version papier ou numérique)
- Véhicules à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire.
- Véhicule à boîte automatique de la catégorie B du permis de conduire.

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

DEROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

1. Cours complets du Code de la Route, avec un enseignant

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

2. Contrôles de vos connaissances par des DVD tests ou via PrépaCode

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Horaires des Cours de Code

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
St-Sever		19h – 20h		19h – 20h		17h – 18h
Mugron			19h – 20h		19h – 20h	11h – 12h
Hagetmau	19h – 20h				19h – 20h	11h30–12h30

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120
SIRET 508 059 276 00016 -SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

DEROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.- Démarrer et s'arrêter.- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.- Utiliser la boîte de vitesses.- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.- Regarder autour de soi et avertir.- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.- Adapter l'allure aux situations.- Tourner à droite et à gauche en agglomération.- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	<ul style="list-style-type: none">- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.- Croiser, dépasser, être dépassé.- Passer des virages et conduire en déclivité.- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.	<ul style="list-style-type: none">- Suivre un itinéraire de manière autonome.- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.- Pratiquer l'écoconduite.

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr autoecoleducos40@gmail.com alexmoniteur40@gmail.com

FICHE POUR L'EVALUATION DE DEPART - FICHE ELEVE

1. Renseignements d'ordre général

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Tél. : [] [] [] [] [] []
Niveau scolaire : Profession : Nationalité :
Acuité visuelle : œil Droit /10 œil Gauche : /10 Correction : oui non
Incompatibilités : Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ? :	Où (sauf auto-école) ? :	Si pas auto :
B1 <input type="checkbox"/>	jamais <input type="checkbox"/>	amis <input type="checkbox"/>	ville <input type="checkbox"/>	vélo <input type="checkbox"/>
AM <input type="checkbox"/>	- de 5 h. <input type="checkbox"/>	parents <input type="checkbox"/>	route <input type="checkbox"/>	cyclo <input type="checkbox"/>
A1 <input type="checkbox"/>	+ de 5 h. <input type="checkbox"/>	auto-école <input type="checkbox"/>	chemin <input type="checkbox"/>	moto <input type="checkbox"/>
Date				autre véhicule <input type="checkbox"/>

3. Connaissance du véhicule

Direction : non oui Embayage : non oui
Boîte de vitesses : non oui Freinage : non oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face
L'apprentissage est une nécessité :
Réal désir d'apprendre à conduire :

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage arrêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				F1	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Observation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Regard F2	<input type="checkbox"/>		
				F3	<input type="checkbox"/>		

8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crispation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Résultat de l'évaluation

Total + - Total - = résultat final
Total des résultats partiels :

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Théorie Heures Pratique Heures

Proposition acceptée : oui non Proposition retenue : théorie H. pratique H.

Fait à le

Signatures :

Formateur :

Élève :

Parents (pour les mineurs) :

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

B/AAC/CS

PROGRAMME de formation

REMC

4 COMPÉTENCES GLOBALES 32 COMPÉTENCES ASSOCIÉES



1 Maîtriser
le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- A. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- B. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- C. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- D. Démarrer et s'arrêter.
- E. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- F. Utiliser la boîte de vitesses.
- G. Diriger le véhicule en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire.
- H. Regarder autour de soi et ouvrir.
- I. Effectuer une marche arrière et un démarrage en sécurité.

2 Appréhender
la route et circuler dans des conditions normales

- A. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- B. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- C. Adopter l'allure aux situations.
- D. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- E. Déceler, identifier et franchir les inflexions suivant le régime de priorité.
- F. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
- G. S'insérer et aborder en ép. en bataille et en créneau.

3 Circuler
dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- B. Céder, dépasser, être dépassé.
- C. Passer des virages et conduire en dénivelé.
- D. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- E. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- F. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- G. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes, savoir en tenir compte.
- H. Conduire quand l'obscurité et la visibilité sont réduites.
- I. Conduire à l'arrêt et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

4 Pratiquer
une conduite autonome, sûre et économique

- A. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- B. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- C. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- E. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation, ...
- F. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- G. Pratiquer l'écoconduite.

Retenir/forcer ces compétences après votre 1er/2e apprentissage

ENPC

Aut. Ed. 06-08-03-01-0011

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120

SIRET 508 059 276 00016 - SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Règlement intérieur Applicable aux élèves de l'Ecole de conduite

Article 1 – Objet

1.1 Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail. Le présent règlement s'applique à tous les élèves participant à une action de formation organisée par l'**Ecole de Conduite Maryse DUCOS**, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

1.2 Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

1.3 L'**Ecole de Conduite Maryse DUCOS** applique les règles d'enseignements selon les lois en vigueur notamment par l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur.

Article 2 – Règles d'hygiène et sécurité

2.1 La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme notamment les consignes d'incendie, doivent être strictement respectées.

2.2 Détention d'objets ou matériels divers : il est formellement interdit d'introduire dans l'établissement des objets dangereux (couteaux, pétards, bombes lacrymogènes ...), des animaux.

2.3 Au vu de la situation sanitaire, consécutive à la pandémie du Covid-19, de nouvelles dispositions sanitaires sont mises en place depuis mai 2020.

Ces dispositions sont affichées dans nos locaux, bien visibles.

Article 3 – Consignes de sécurité

3.1 Les consignes d'incendie, les consignes d'évacuations et de conduite à tenir en cas d'incendie sont affichées dans les locaux.

3.2 Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer ou vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les locaux et le véhicule d'enseignement. Le trottoir doit également rester propre de tout mégot.

3.3 La consommation de boissons alcoolisées est interdite dans l'enceinte de l'établissement.

3.4 L'usage et/ou la détention de toute drogue sont formellement interdits au sein de l'école de conduite.

Article 4 – Accès aux locaux

4.1 Les horaires d'ouverture sont affichés sur la vitrine de l'école de conduite. Les horaires des cours collectifs théoriques sont également affichés et intégrés dans le livret d'accueil de l'élève.

4.2 L'accès à la salle de code n'est pas libre. Une autorisation préalable est requise pour une utilisation en dehors des horaires de cours collectifs.

Article 5 – Organisation des cours théoriques et pratiques

5.1 Les séances de cours collectifs comportent des séquences d'évaluation et d'entraînement au code. L'accès à la salle de cours est prévu aux horaires affichés. Un entraînement personnel à l'aide d'un outil internet est possible. Les modalités d'accès à cet outil sont transmises à l'élève à l'issue de son inscription.

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120

SIRET 508 059 276 00016 - SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr autoecoleducos40@gmail.com alexmoniteur40@gmail.com

5.2 Les cours collectifs théoriques sont dispensés par un enseignant en présentiel. Les thèmes travaillés sont : les panneaux de danger, d'intersections – le marquage au sol – la priorité aux intersections – les panneaux d'interdiction, obligation – voies réservées, tunnels – les panneaux d'indication, information, direction – l'arrêt et le stationnement – les feux de signalisation, passages à niveaux, signalisation temporaire – la vitesse, la distance d'arrêt, l'écoconduite – le croisement, dépassement – les autres catégories d'usagers – l'état du conducteur, accident, assurance – le véhicule et la réglementation – les conditions dégradées brouillard, nuit, pluie, neige – la mécanique.

Compte tenu de la situation sanitaire dû au Covid-19, ces mêmes cours pourront se faire en visio. Une adresse mail valide sera demandée l'élève en ce sens.

5.3 L'évaluation du candidat : conformément à la réglementation en vigueur, avant l'entrée en formation, l'école de conduite évalue le niveau du candidat et notamment le nombre d'heures prévisionnel de la formation qui suppose un suivi sérieux, régulier et sans interruption. Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre l'école et le candidat, selon l'évolution de son apprentissage.

5.4 L'école de conduite fournit un livret d'apprentissage de la conduite qui est propriété de l'élève ; il est obligatoire pour toute leçon de conduite. Le livret est rempli en début de leçon, et doit pouvoir être présenté en cas de contrôle par les forces de l'ordre ou les services du ministère des transports.

En conséquence, la non-présentation du livret peut entraîner l'annulation de la leçon de conduite qui reste dû.

L'élève doit prendre connaissance de son contenu et le tenir à jour sous le contrôle de l'enseignant ; un bilan y est noté en fin de leçon.

5.5 Les horaires des leçons de conduite sont fixés dans le cadre d'un rendez-vous. Une séance de conduite a une durée moyenne d'une heure répartie de la façon suivante :

- 5 minutes de définition de l'objectif du livret d'apprentissage
- 45 à 50 minutes de conduite effective pour travailler le ou les objectifs retenus
- 5 à 10 minutes de bilan et commentaires pédagogiques, ainsi que remplissage du livret.

Le départ et l'arrivée de la séance de conduite se fait à l'école de conduite sauf accord préalable de prise à ou autre point de rendez-vous convenu avec l'enseignant.

Article 6 – Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

6.1 L'élève doit avoir une tenue vestimentaire correcte. Il/elle doit être muni(e) de chaussures qui sont maintenus aux pieds (tongs, claquettes, etc... sont exclues).

6.2 Un élève se présentant « torse nu » ne sera pas accepté en leçon pratique et cours collectif.

6.3 Pour les formations deux-roues, l'élève doit posséder un équipement obligatoire homologué (casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles).

Article 7 – Utilisation du matériel pédagogique

7.1 Le matériel pédagogique doit être utilisé uniquement dans les locaux de l'école de conduite et uniquement affecté à l'activité de formation.

7.2 Les élèves sont tenus de respecter les lieux dans lesquels se déroulent les séances de formation. Il est interdit d'écrire sur les tables, chaises, murs ... Il est interdit de toucher au matériel pédagogique sans autorisation de l'enseignant.

7.3 Toute dégradation entrainera une réparation ou remboursement par l'élève.

7.4 L'établissement n'est pas responsable des objets personnels des élèves.

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr autoecoleducos40@gmail.com alexmoniteur40@gmail.com

7.5 La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel.

7.6 Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. A la fin du stage, l'élève est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'**Ecole de Conduite Maryse DUCOS**, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 8 – Assiduité des stagiaires

8.1 Les élèves doivent se conformer aux horaires de formation communiquée par l'**Ecole de Conduite Maryse DUCOS**. Sauf circonstances exceptionnelles, les élèves ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

8.2 Lorsqu'un élève ne peut se présenter au lieu de rendez-vous à l'heure prévue, l'élève ou toute personne responsable doivent immédiatement prévenir l'enseignant. La responsabilité de l'établissement n'est effective que lorsque l'élève a rejoint son enseignant.

8.3 L'établissement s'engage à contrôler la présence de l'élève mineur aux séances prévues dans le calendrier de formation et avertir immédiatement ses responsables en cas d'absence.

8.4 En cas d'absence supérieure à 3 mois, nous nous donnons le droit que contacter l'élève, par quelque moyen que ce soit (téléphone, mail, réseaux sociaux...), dans le but d'en connaître les raisons. Et cela dans le but d'adapter au mieux notre pédagogie.

Article 9 – Comportement des stagiaires

9.1 L'établissement est une communauté humaine à vocation pédagogique et éducative où chacun doit témoigner une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions. Le respect des personnes contribue au climat de travail. Il est manifeste que l'habillement, le respect de l'opinion et des erreurs d'autrui et bien sûr, le calme.

9.2 Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les séances de formation.

9.3 En particulier, il est interdit d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, comme de quitter les séances de formation sans motif.

9.4 Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du responsable de l'**Ecole de Conduite Maryse DUCOS**, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 10 – Sanctions disciplinaires

10.1 Tout agissement considéré comme fautif par l'**Ecole de Conduite Maryse DUCOS** pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance : avertissement écrit, blâme, exclusion temporaire ou définitive de la formation.

10.2 Toute sanction ne peut être infligée à l'élève sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).

10.3 Lorsque le dirigeant de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction, il convoque par lettre recommandée avec accusé de réception l'élève en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, ainsi que la possibilité de se faire assister par la personne de son choix. Le dirigeant ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications de l'élève (article R6352-5 du Code du Travail).

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr autoecoleducos40@gmail.com alexmoniteur40@gmail.com

10.4 La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée à l'élève par lettre recommandée ou remise contre récépissé (art. R6352-6 du Code du Travail).

10.5 Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat (exemple : non-respect délibéré des consignes d'hygiène et de sécurité), aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que l'élève n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu (article R6352-7 du Code du Travail).

10.6 Le dirigeant de l'organisme de formation informe les parents, tuteurs ou l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant en charge les frais de formation, de la sanction prise (article R6352-8 du Code du Travail).

Article 11 – Publicité du règlement

Le présent règlement est disponible dans nos locaux, sur notre site Internet et remis à chaque élève lors de son inscription.

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Liste des enseignants

Nom et Prénom	N° enseignant	Fonction
Maryse DUCOS	A0204000050	Directrice, Enseignante Référente pédagogique, en charge des relations avec les élèves
Francis PETIT	A0204000530	Enseignant
Jean Charles DARROUZES	A02040200270	Enseignant
Alexandre DELAGE	A1804000120	Enseignant, Référent pédagogique, en charge des relations avec les élèves Référent Handicap
Martial DUCOS	A0204000530	Enseignant AM, B96

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

Référents

Référents Pédagogiques	
Maryse DUCOS	<i>Directrice/enseignante</i>
Alexandre DELAGE	<i>Enseignant</i>
Référents en charge des relations avec les élèves	
Maryse DUCOS	<i>Directrice/enseignante</i>
Alexandre DELAGE	<i>Enseignant</i>
Référents Handicap	
Marion SCHMIDL DARQUIER	<i>Secrétaire</i>
Alexandre DELAGE	<i>Enseignant</i>

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

INSCRIPTION

(Ces documents sont destinés à ANTS)

- Photocopie d'une pièce d'identité RECTO/VERSO, en cours de validité (CNI ou passeport)
- Photocopie d'une pièce d'identité du représentant légal RECTO/VERSO, en cours de validité *
- Justificatif de domicile (moins de 6 mois), au nom du représentant légal *
- Attestation d'hébergement datée et signée par le représentant légal *
- Copie du livret de famille (toutes les pages)
- ASSR 1/2
- Attestation de recensement, si plus de 16 ans
- JDC (attestation, convocation ou exemption) pour les 17/25 ans
- Permis AM
- Photos-spéciales permis (e-photos)

*Attention : les 3 éléments * doivent avoir le même nom et le même prénom.*

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Merci de bien vouloir nous remettre ce coupon avec vos documents

NOM et Prénom de l'élève :

Adresse mail :

NOM et Prénom du représentant légal :

Adresse mail

Numéro(s) de portable

Saint Sever

Mugron

Hagetmau

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120
SIRET 508 059 276 00016 -SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

HORAIRES DES COURS DE CODE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Saint Sever		19-20h		19-20h		17-18h
Mugron			19-20h		19-20h	11h-12h
Hagetmau	19-20h				19-20h	11h30-12h30

RIB

IBAN : FR76 1090 7000 4212 0216 2841 731

BIC : CCBPFRPPBDX

Code Banque
10907

Code Guichet
00042

N° Compte
12021628417

Clé
31

Domiciliation : BPACA MONT DE MARSAN

TARIFS

Prestations	Montant TTC, en €
Frais de Dossier (Pochette et livret pédagogiques + suivi administratif) <i>Hors Tarif Préférentiel</i>	120 200
Forfait Code (jusqu'à obtention)	230
Heure de Conduite	46
Frais d'Accompagnement à l'Examen Pratique	46
<u>Conduite Accompagnée</u> : Rendez-vous Préalable – 2h	92
<u>Conduite Accompagnée</u> : 2 RV Pédagogiques obligatoires – 6h - 1 ^{er} RDV, vers 1500km – durée 3h (1h Pratique + 2h Théorie) - 2 ^{ème} RDV, vers 3000km – durée 3h (1h Pratique + 2h Théorie)	276

*Tarif préférentiel : Inscription complète comprenant le Forfait Code et les Frais de Dossier

Formation AM – 8h de formation	250
--------------------------------	-----

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120

SIRET 508 059 276 00016 -SIRET 508 059 276 00024

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr autoecoleducos40@gmail.com alexmoniteur40@gmail.com

Descriptif des modalités de partage des évaluations

L'Auto-école Maryse DUCOS intervient auprès de personnes désireuses d'obtenir le permis B.

Par conséquent, l'Auto-école a mis en place un questionnaire de satisfaction auprès des participants des formations. Elle a également mis en place un questionnaire de satisfaction auprès des commanditaires.

Actuellement l'Auto-école n'a reçu aucune réserve, plainte ou autre remontée négative concernant l'organisme de formation, la formation elle-même, l'assistance ou autre.

Si une plainte ou une remontée négative devait nous parvenir, l'Auto-école mettrait tout en œuvre pour y répondre et remédier à cette insatisfaction au plus tôt en s'adressant, dès la réception, à la personne concernée pour analyser, comprendre pourquoi notre organisme n'a pu répondre aux attentes et proposer et mettre en place une solution au plus tôt. Un plan d'action spécifique est mis en place (cf la description ci-après) afin de prendre en compte le problème rencontré et tout mettre en œuvre pour éviter qu'il se renouvelle.

Les résultats de la mise en œuvre du plan d'action sont communiqués aux parties prenantes selon les modalités suivantes :

Nous effectuons un retour des faits auprès du formateur par écrit afin qu'il soit impliqué et qu'il puisse mettre en place une amélioration continue de la formation.

Nous effectuons également un retour auprès du stagiaire toujours par écrit afin qu'il se rende compte que son avis, son ressenti est important et que notre organisme de formation tien à améliorer et remédier à toute situation problématique qui pourrait être rencontrée par les participants.

Les résultats des plans d'action sont tenus à la disposition des financeurs sur simple demande.

Des statistiques annuelles, trimestrielles, semestrielles de satisfaction client par thème de formations sont établis et adressées aux stagiaires et aux commanditaires. L'exploitation des évaluations est mise en forme et présentée sous forme de diagrammes commentés.

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33 – 07.81.33.58.36

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

alexmoniteur40@gmail.com

SAINT SEVER

MUGRON

HAGETMAU

E0804039230 - E1804000120

SIRET 508 059 276 00016 -SIRET 508 059 276 00024